



Comité Technique Paritaire

15/01/2009

Règlement intérieur du CTP : la parole aux suppléants

La direction voulait empêcher les suppléants de parler, voire de siéger, sous prétexte que ça risquait de rallonger les **débats**. Ca vous rappelle quelque chose ? A croire que la démocratie est à sens unique. Les trois syndicats ont fait front commun, et ont obligé la direction à revenir à la rédaction antérieure. Donc pas de recul, au moins dans les textes, on verra dans la pratique, mais guère d'avancées : une adresse de messagerie pour chaque élu (demandée depuis plusieurs années ...) mais pas de temps supplémentaire comme nous l'avions demandé, ni pour les collègues siégeant en CTP ni pour les collègues des services concernés

Vote Cgt : 4 abstentions

Couverture du département en haut débit, Partenariat Public Privé : 14,7M€ + 0,9M€/an

Un dossier à la limite du compréhensible, néanmoins ce que nous avons dit : L'accès à internet a été privatisé, ça devrait donc être aux opérateurs d'assurer la couverture du département en haut débit. Or il reste des zones dites « blanches » à débit plus lent et comme d'habitude ça va être au contribuable de payer toujours sur le principe : bénéfiques au privé, pertes au public.

Nous avons alerté sur le choix des antennes hertziennes sur la santé, pourquoi ne pas privilégier la fibre optique ?

Vote Cgt : 4 abstentions

Réorganisation du territoire Quimperlé - Concarneau

Rééquilibrage du poids de charge entre les deux équipes du territoire par le transfert d'un demi-poste de polyvalence de Concarneau vers Quimperlé et réorganisation des secteurs des assistants sociaux polyvalents de l'équipe de Quimperlé par pôles.

Le nombre de non-titulaires est trop importants dans les services du Conseil général et **il est** urgent de penser à la création de postes de volant-titulaires, deux mi-temps ne font pas un temps plein.

Vote Cgt : 4 abstentions

Directions des ressources humaines, frais de déplacements : 3 mois puis 4, puis 5 , ... bientôt 7 mois ?

Le regroupement des personnes s'occupant des frais de déplacements au sein d'un même service, tout en restant dans leur bureau respectif sur trois étages différents, ne change absolument rien au fait que les collègues sont en sous effectifs. Et ce n'est pas l'informatisation prévue qui va améliorer les choses dans les mois à venir. On ne connaît même pas encore l'ATD et le CDAS qui vont être sites pilotes. Contrairement aux effectifs la durée de remboursement est, quant à elle en augmentation constante : aujourd'hui le minimum est à trois mois, mais on arrive très souvent à quatre, et dernièrement à six mois. Quel va être le record ? l'administration ne peut vous obliger à utiliser votre voiture personnelle, et par conséquent à faire l'avance des frais.

Vote Cgt : 4 contre